

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Votants : 27
- Procuration(s) : 10
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

Del_2023_23

Date de convocation :

Le 24 mars 2023

Date d'affichage :

Le 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Monsieur Christophe COLINET donne pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Madame Aurélie LACOMBE donne pouvoir à Monsieur Laurent JANSONNIE, Monsieur Nicolas RAMON donne pouvoir à Madame Sandrine LACOSTE, Madame Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à Madame Karine VIROT, Monsieur Charles ARIS-BROSOU donne pouvoir à Monsieur Cédric FLOUS, Monsieur Anthony BROUARD donne pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Madame Sylvie LHOMET donne pouvoir à Monsieur Etienne LHOMET, Monsieur Patrice DANIAUD donne pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Bernard LACAZE donne pouvoir à Madame Martine LACLAU, Monsieur Philippe CASENAVE donne pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL

Excusé(e)(s) : -

Absent(e)(s) : -

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BONNAT

Délibération 2023-23

Objet : FINANCES – BUDGET – Compte Administratif Budget Energie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale à l'unanimité réunie le 21 mars 2023 ;

Considérant la circulaire budgétaire du 9 mars 2023 ;

Les membres du conseil municipal devront désigner un Président de séance pour la validation des comptes administratifs.

Madame Martine Laclau, doyenne de séance, est désigné à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Sous la présidence du membre de l'assemblée désigné conformément à la circulaire visée en objet, le Conseil Municipal examinera le compte administratif du Budget Principal 2022 qui s'établit comme suit :

ENERGIE - ENERGIE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 974,83	G 45 540,98	G-A 37 566,15
	Section d'investissement	B 6 307,55	H 6 474,83	H-B 167,28

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 11 440,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 4 194,48 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 14 282,38	Q= G+H+I+J 67 650,83	=Q-P 53 368,45

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 974,83	= G+I+K 56 981,52	49 006,69
	Section d'investissement	= B+D+F 6 307,55	= H+J+L 10 669,31	4 361,76
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 14 282,38	= G+H+I+J+K+L 67 650,83	53 368,45

Hors de la présence de Monsieur Thierry GENETAY, le maire, le conseil municipal devra se prononcer sur le compte administratif du budget Energie 2022.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents et/ou représentés moins 4 abstentions décide :

- de se prononcer favorablement sur le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget « Energie »,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents qui se réfèrent à ce dossier.

Annexe 1 à la délibération : Compte Administratif complet

Annexe 2 à la délibération : Feuille de signature

Détail du vote : 23 « Pour »
 « Contre »
 4 Abstentions
 Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance
Michel BONNAT



Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.